

De quelles primes pouvez-vous bénéficier ?

par exemple

MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est le fruit de la volonté du gouvernement de mettre en place une aide à la rénovation énergétique des logements plus simple, plus juste et plus efficace.

MaPrimeRénov' devient l'une des principales aides à la rénovation énergétique en remplacement du crédit d'impôt ; elle peut se cumuler avec d'autres aides financières, dont les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie et du renforcement des aides à la rénovation énergétique, MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et à toutes les copropriétés. Elle propose également des bonus, notamment pour la rénovation globale.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus du foyer (4 profils définis) et du gain énergétique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

par exemple

Les Primes Énergie



Les Primes Énergie, appelées aussi Certificats économies d'énergie (CEE), peuvent également vous aider à financer vos travaux.

En réalisant vos travaux, vous réalisez des économies d'énergie attestées dans un certificat. Ce certificat peut être valorisé auprès de fournisseurs d'énergie (les obligés) qui ont des obligations en matière d'économie d'énergie imposées par l'Etat.

Ce mécanisme (qui vise à réduire l'empreinte énergétique nationale) vous permet d'échanger votre certificat d'économie d'énergie auprès de ces obligés qui vous reversent une prime énergie.



Il existe d'autres aides...

Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs et les aides existantes en contactant RENO23



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Le SDEC et ses partenaires sont à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique.

RENO23 est un service porté par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse, pour le compte des intercommunalités creusoises, financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) par le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) du Ministère de la Transition Ecologique.



avec



contact

RENO23

05 55 51 03 39

- Accueil téléphonique : du lundi au jeudi 9h - 12h / 14h - 17h
- Accueil physique : sur rendez-vous

renov23@sdec23.fr

Formulaire de contact disponible sur le site :

www.sdec23.org



11 av. Pierre Mendès France
23000 Guéret

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CONSEIL EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Un projet de Rénovation énergétique...

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner !



conception : gradcommunication.com • tous droits réservés - 2022



Définir son projet...
Rechercher
des financements...
Obtenir des
conseils indépendants...

mon parcours en 3 étapes

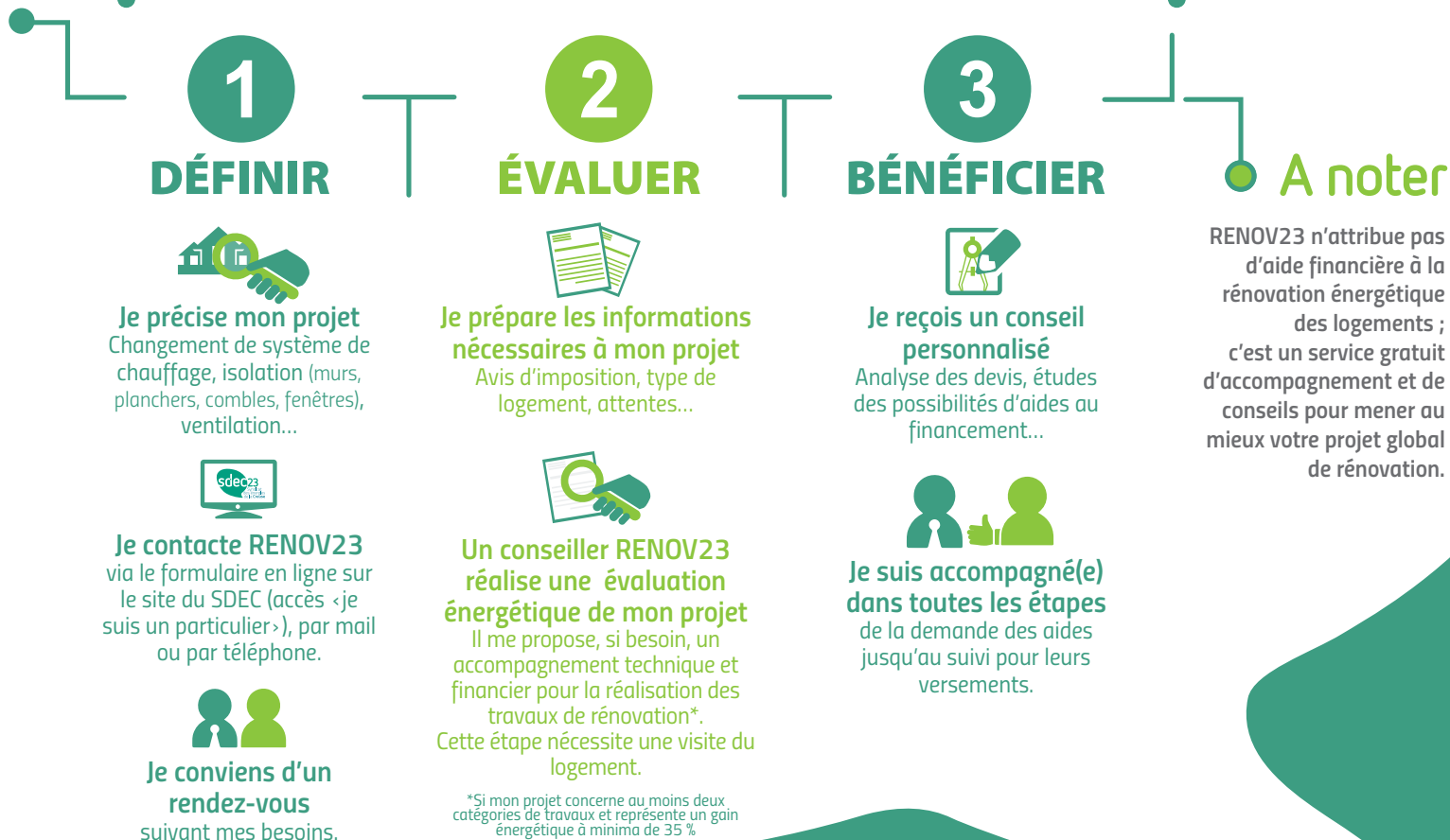
RENOV23 est un dispositif 100% creusois, guichet unique pour la rénovation énergétique.

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais **il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !**

Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Énergie, le SDEC lance le programme départemental **RENOV23, service public gratuit**, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte **les solutions appropriées à votre projet.**



Je contacte RENO23
via le formulaire en ligne sur le site du SDEC (accès <je suis un particulier>), par mail ou par téléphone.

Je conviens d'un rendez-vous
suivant mes besoins.

Un conseiller RENO23 réalise une évaluation énergétique de mon projet
Il me propose, si besoin, un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux de rénovation*. Cette étape nécessite une visite du logement.

*Si mon projet concerne au moins deux catégories de travaux et représente un gain énergétique à minima de 35 %

Je suis accompagné(e) dans toutes les étapes
de la demande des aides jusqu'au suivi pour leurs versements.

Avant toute démarche, prenez conseil auprès de RENO23

Un formulaire en ligne sur notre site www.sdec23.org vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

Afin de bénéficier des aides financières publiques, prenez contact avec un artisan certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour faire estimer vos travaux.
Ne signez pas de devis avant de solliciter les aides.